



Vision CEMAC



«Faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain»

Publication de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale N°004 de Décembre 2011
Avenue des Martyrs - Bangui-RCA - B.P. 969 - Tél. + 236 21614781 Email : dyingra@cemac.int - site : www.cemac.int

EDITORIAL

L'arbre communautaire a pour sève la SOLIDARITE

Reconnaissons-le, la sous-région peut se réjouir aujourd'hui des avancées dans la mise en œuvre des mesures tendant à faciliter la libre circulation des biens, même s'il semble à certains moments que la libre circulation aux citoyens à l'intérieur de ses frontières rencontre des difficultés. Dans le premier cas, les droits de douane intérieurs, les restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises et les taxes d'effet équivalents ont été supprimés.

A travers l'harmonisation de la législation bancaire, la CEMAC s'est progressivement dotée d'un système bancaire et financier qui permet notamment d'assurer la protection des consommateurs et de maintenir la stabilité financière, des conditions nécessaires au développement économique. Toutefois, certains indices font dire qu'il reste des efforts à fournir pour l'effectivité de l'intégration.

Lors d'un séminaire sur le Droit Communautaire organisé à N'Djamena par la Cour de Justice de la CEMAC en 2011, les participants ont vivement regretté l'existence de deux bourses des valeurs mobilières en Afrique Centrale. Le passeport biométrique CEMAC, n'est pas en circulation et l'avion air CEMAC n'a pas pénétré les airs même si toutes les conditions sont réunies!

Il est vrai que la crise économique qui secoue le monde nous a montré les limites des communautés à travers le monde, notamment l'Union Européenne où des voix réclamant le départ de l'union monétaire se sont très vite élevées. Il est, cependant, indéniable que, pris singulièrement, les Etats de la CEMAC ne peuvent attirer des investisseurs qui sont guidés avant tout par le volume du marché.

L'arbre communautaire a pour sève la solidarité. S'il y a un animal à offrir en sacrifice pour l'épanouissement d'une organisation communautaire, c'est bien « le protectionnisme ».

« L'affectiointegrationis » qui préside la construction de toute communauté commande que les biens, les services et les personnes circulent librement à l'intérieur des frontières communautaires. La solidarité veut que chacun contribue selon sa capacité pour le bien de l'ensemble !

La Rédaction

RENTREE JUDICIAIRE DE LA COUR DE JUSTICE DE LA CEMAC 2011 - 2012

Sous le signe de la saisine en droit communautaire

L'ouverture solennelle de la cérémonie s'est déroulée le mercredi 16 novembre 2011 au ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine en présence du Chef du Gouvernement Emmanuel Ndingar et de plusieurs autres autorités et diplomates. Rappelant que l'année 2011 a été une belle occasion de rencontres de la cour avec les juristes, le Président de la Cour de Justice CEMAC Jean Mondo Antchouin a évoqué le séminaire sur le droit communautaire en février dernier qui avait réuni tous les hommes en toges de la zone CEMAC à N'djamena. Parlant du processus de réforme qui doit aboutir à la transformation de l'institution en deux cours distinctes, il a souligné que l'actuelle Cour continuera à fonctionner comme elle l'est aujourd'hui, c'est-à-dire exercer ses activités habituelles et traditionnelles tant que sa relève n'est pas assurée par les nouvelles juridictions.

La Cour de Justice, étant en plein processus de sa transformation en deux cours distinctes, elle continuera à exercer ses activités habituelles et transitionnelles, au cours de l'année judiciaire 2011-2012, tant que sa relève n'est pas assurée par les nouvelles juridictions. Celles-ci ne peuvent entrer légalement en fonction tant que les textes communautaires les régissant sont inapplicables, par défaut de leur ratification par tous les États. Une note d'information de la réunion du comité inter-États tenue à Douala en septembre 2011 affirme que certains États n'ont pas encore ratifié tous les textes, bien que tous les nouveaux juges ont été proposés. Au regard de la légalité communautaire, ces juges ne pourraient être nommés et installés dans leurs fonctions, qu'après la date du constat de ladite ratification par les six États membres,



Les membres de la Cour autour du Premier ministre tchadien devant le ministère des affaires étrangères et de l'intégration. (Photo ATP)

fait par la République du Tchad, dépositaire de documents et archives de la communauté.

Pourtant à N'Djaména au siège de la Cour de Justice, la transition juridictionnelle se prépare, des réunions en Assemblée Générale se multiplient autour des questions diverses de transformation de la cour composée de deux chambres en Cour de Justice et en Cour des Comptes.

Sur le plan logistique, le gouvernement Tchadien assiste la Cour de Justice dans ses démarches matérielles de la transition ; il a déjà attribué deux terrains pour bâtir les deux sièges, il a fait une contribution financière servant à la construction des murs des terrains et aux études des dossiers programmes pour la recherche du financement des travaux de construction des sièges. En attendant l'aboutissement de ces projets, le gouvernement du Tchad mettra à la disposition d'une des futures cours un deuxième bâtiment lui servant de siège provisoire.

Avant leur mutation en deux cours, les deux chambres continuent à fonctionner dans l'immeuble actuel qu'elles occupent depuis leur installation en 2000, sous la supervision administrative de la première

présidence de la cour. A la fin de l'année judiciaire, les chambres adressent leur rapport d'activités au premier président à titre de bilan, qui est positif cette année pour chacune d'elle. Pour l'ensemble de la Cour, l'année 2011 a été une belle occasion de rencontre avec les juristes de la communauté et de l'extérieur.

«En effet la cour mobilisant ses membres et son personnel a préparé et organisé à N'djaména du 7 au 12 février 2011, avec l'appui financier de l'État Tchadien et de la Francophonie, un séminaire de sensibilisation au droit communautaire CEMAC. Son but s'inscrit dans la quête de la connaissance de la Cour de Justice et du droit communautaire, mal connus ou ignorés de nombreux utilisateurs potentiels. Ce séminaire a connu une participation massive des chefs des juridictions Nationales, des professeurs d'Universités des États membres et de l'extérieur.»

C'est sur cette vision optimiste de institution en mutation que le Président de la Cour a clos l'année judiciaire 2010 – 2011 et a ouvert l'année judiciaire 2011 – 2012.

Ce fut l'occasion pour Mme Saidou Fatimatou de prêter serment en qualité d'agent comptable à l'École de l'Hôtellerie et de Tourisme de la zone CEMAC basé à N'Gaoundéré au Cameroun. Il est de coutume au sein de l'organisation communautaire qu'avant de prendre fonctions à un poste aussi élevé, le nouveau membre doit prêter serment devant la cour.

S O M M A I R E

Rentrée Judiciaire de la Cour de Justice de la CEMAC 2011 - 2012	1
L'Assemblée Générale constitutive de CEMAC Métrologie (CEMACMET)	2
Session du Comité des chefs de police de l'Afrique Centrale (CCPAC)	2
L'élaboration d'un catalogue des espèces et variétés végétales en zone cemac	3
IZF, Séminaire de renforcement de capacités des points focaux	4
Cérémonie de REMISE à la 17e promotion de stagiaires contrôleurs	5
La Cemac à la table ronde sur le développement de la RCA	6
La COBAC a désormais un siège	7

L'Assemblée Générale constitutive de CEMAC Métrologie (CEMACMET)

Une infrastructure qualité fonctionnelle est une pré-condition pour permettre l'amélioration de la compétitivité des produits et insertion dans le commerce mondial.

La première Assemblée Générale constitutive de CEMACMET (Organe sous-régionale de métrologie affilié à AFRIMET) s'est tenue le 6 octobre à Bangui, RCA. Placée sous la présidence de Son Excellence Dr Bernard Zoba, Commissaire chargé des Infrastructures et du Développement Durable, l'Assemblée Générale a connu la participation des représentants des Ministères en charge de la métrologie de la CEMAC, les Représentants des laboratoires d'essais et d'analyses et enfin les représentants des Chambres Consulaires de la Centrafrique. Une délégation d'Experts de Sao Tomé et Príncipe a pris part à l'Assemblée Générale en qualité d'observateur.

Trois interventions ont été faites respectivement par, Mme la représentante de PTB, la représentante de l'Ambassade d'Allemagne et le Commissaire en charge du Développement des Infrastructures et du Développement Durable.

Dans son allocution, la représentante de PTB (institution technique allemande de contrôle) a indiqué qu'une infrastructure qualité fonctionnelle est une pré-condition pour permettre l'amélioration de la compétitivité des produits et insertion dans le commerce mondial, et que la contribution de l'infrastructure qualité ainsi que de la métrologie au processus de l'intégration économique régionale comprennent :

- 1 - la réduction des obstacles techniques au commerce,
- 2 - la promotion de la compétitivité d'entreprises ;
- 3 - la promotion de la cohérence socio-économique ;
- 4 - la représentation des intérêts envers d'autres communautés économiques régionales ;

Selon elle, les conditions d'un bon fonctionnement de l'infrastructure qualité et de la métrologie s'articulent autour des points suivants :

- 1 - Une gouvernance intra-régionale efficace et le développement de l'infra-

structure qualité sous-régionale de manière continue ;

2 - Des institutions performantes et basées sur une division de travail qui soutienne le processus décisif avec leur expertise ;

3 - La mise en réseau au niveau régional des expertises et des compétences techniques.

Elle a indiqué enfin que le PTB avec ses deux mille employés est en « global player » sur la scène de la métrologie et enfin elle a félicité la Commission de la CEMAC de la démarche importante ayant conduit à la fondation de CEMACMET et qu'avec cent vingt cinq années de tradition, PTB sera toujours un partenaire fiable pour la CEMAC et pour les Etats membres tout le long du chemin vers l'intégration au monde de la métrologie. Madame la représentante de l'Ambassade de la RFA, quant à elle a remercié la Commission de la CEMAC pour l'invitation à prendre part à cette Assemblée Générale constitutive de CEMACMET, elle s'est dite sensible au remerciement formulé à l'endroit du Gouvernement allemand.

Ouvrant les travaux, le commissaire a retracé le processus ayant permis la mise en place de ce projet auprès de la Commission et les activités menées tout en mettant l'accent sur l'importance par rapport au Programme Economique Régionale (PER).

L'intégration régionale économique ne

peut toutefois aboutir sans une infrastructure qualité harmonisée au niveau régional (métrologie, standardisation, essais, assurance qualité). L'infrastructure qualité joue un rôle clé dans la suppression des obstacles techniques au commerce et représente une des conditions de base à la libre circulation des marchandises.

Le projet a pour but de permettre aux entreprises de la région CEMAC d'avoir l'accès à des prestations de services de l'infrastructure qualité harmonisées au niveau international.

Au cours de la phase d'orientation, l'approche du projet va s'articuler autour de cinq lignes d'actions :

- Conseil stratégique et renforcement des capacités auprès de la Commission de la CEMAC,
- Développement d'une réglementation

communautaire en matière de métrologie

- Etablissement de réseaux régionaux en métrologie (CEMACMET) et intégration aux réseaux spécialisés correspondants au niveau continental (AFRIMETS) et international
- Amélioration de la Compétence technique
- Sensibilisation et information auprès des décideurs politiques et des entrepreneurs sur le thème de l'infrastructure qualité.

Suite à la signature du Protocole d'Accord de l'organe sous régional de Métrologie de l'Afrique Centrale dénommé CEMACMET, l'Assemblée Générale a procédé à la mise en place de son Comité Directeur.



Photo de famille des participants.

Session du Comité des chefs de police de l'Afrique Centrale (CCPAC)

La 12^e session du Comité des chefs de police de l'Afrique centrale (CCPAC) qui s'est déroulée à Ndjamena du 21 au 25 novembre 2011 a été en effet l'occasion d'évaluer les différents chantiers de la sécurité dans la sous-région et d'envisager l'amélioration des performances et la coopération entre les services en charge de cette question. Comme d'habitude, le conseil des ministres en charge des questions de sécurité, a marqué cette grande retrouvaille sur la sécurité en Afrique centrale.

Les travaux des experts, qui se sont consacrés sur des sujets tels que la criminalité transfrontalière, l'état de la police technique et scientifique ou encore la lutte contre les véhi-

cules volés, ont permis aux participants d'affiner davantage leurs stratégies pour accomplir les missions qui sont les leurs.

Un volet important des réflexions lors de ces assises concerne la programmation des opérations de police pour faciliter la recherche des véhicules volés, une meilleure fluidité dans l'échange d'informations sur les criminels recherchés ou l'extension du système de communication. Créé en avril 1997 à Brazzaville au Congo, le CCPAC est né dans le souci de permettre un maximum d'efficacité dans les différentes interventions de police et tout en respectant les lois et règlements. C'est aussi le fruit d'une volonté affirmée de coopération active entre l'Organisa-

tion Internationale de Police Criminelle et l'ensemble des pays de la sous-région d'Afrique Centrale.

Il a pour mission de définir une stratégie sous régionale de lutte contre la criminalité, d'identifier l'émergence de nouvelles formes de criminalité dans les pays de l'espace communautaire et de la CEMAC, de coordonner les activités de coopération en matière de lutte contre la criminalité à l'échelle de l'Afrique transnationale et d'informer périodiquement les autorités nationales et sous régionales en charge des questions de sécurité de l'état de la criminalité et des programmes d'action envisagés contre ce fléau.

ÉQUIPE DE REDACTION

Directeur de Publication : Antoine Ntsimi, Président de la Commission

Rédacteur en Chef : Yingra David, Directeur de la Communication

Membres :

- Cabinet du Département du Marché Commun
- Cabinet du Département de Politiques Economiques, Monétaires et Financières
- Cabinet du Département des Droits de l'Homme, de la Bonne Gouvernance, et du Développement Humain et Social
- Cabinet du Département des Infrastructures et du Développement Durable

Collaboration

- Victor Naibi Makembè, Direction artistique

Imprimerie : SOPECAM, BP 1218 Yaoundé - Cameroun

Séminaire de renforcement de capacités des points focaux



De gauche à droite les Commissaires Hassan Adoum Bakhit et Guy Amédée Ajanooun



L'Association Investir en Zone Franc (IZF) a organisé du 17 au 21 octobre 2011 à Brazzaville un séminaire de renforcement de capacités des points focaux IZF chargés de la collecte et du traitement de l'Information.

Cette formation a permis aux membres et au Conseil d'Administration de IZF de veiller à une mise à niveau des correspondants locaux.

Les travaux ont porté sur plusieurs thèmes au nombre desquels la sécurité de l'information ou la protection du patrimoine informationnel ; les outils de veille gratuits et les pratiques documentaires de recherche d'informations ; l'usage efficace des réseaux sociaux dans la gestion de l'information et l'intelligence économique au service des entreprises. La Commission de la CEMAC et de l'UEMOA y ont été par leurs commissaires en l'occurrence le Commissaire Hassan Adoum Bakhit et le

Commissaire Guy Amédée Ajanooun.

Dans leurs discours pour la circonstance, les deux Commissaires ont insisté chacun sur l'importance de IZF, sa pérennisation ainsi que l'efficacité de la contribution des points focaux. « En plus d'avoir le site IZF.net comme propriété commune de la CEMAC et de l'UEMOA, l'association IZF doit être un cadre de partenariat étroit entre les deux institutions. C'est un jalon important de coopération et surtout un grand pas dans l'intégration du continent », a indiqué le Commissaire chargé du Département du Développement de l'Entreprise des Télécommunications et de l'Energie à l'UEMOA. Pour le Commissaire Hassan Adoum Bakhit, en charge des Politiques Economiques, Monétaires et Financières à la CEMAC, « Izf.net est un support d'information et de communication qui s'impose désormais comme un outil de référence



Photo de famille

pour la connaissance des pays de la Zone Franc et comme la principale porte d'entrée économique dans la CEMAC et l'UEMOA.

Après des journées d'informations organisées à Paris en 2008 et dans les pays de la CEMAC et de l'UEMOA de 2009 à 2011, journées au cours desquelles nous avons mis en exergue les nouveaux portails du

site, au service des entreprises, il nous est apparu nécessaire de mener des actions de proximité auprès de nos opérateurs économiques ».

Après une semaine d'intenses travaux, les participants ont tous exprimé des satisfactions par rapport aux connaissances acquises et des outils fournis pour faire face aux nouveaux défis ciblés lors des débats.

L'Association IZF

Le site Internet « Investir en Zone Franc », IZF.net, a été inauguré le 12 octobre 1998 à Paris, devant plus des centaines d'industriels européens et africains.

Le site www.izf.net est la propriété commune des deux Institutions sous-régionales, la CEMAC (Afrique centrale) et l'UEMOA (Afrique de l'ouest), qui ont en commun le franc CFA, monnaie unique des 14 pays.

Site portail fournissant essentiellement en 1998 des données macroéconomiques et juridiques sur les pays de la zone franc, IZF s'est très rapidement développé pour proposer gratuitement à ses Internauts des monographies pays, des données économiques et monétaires, des textes fiscaux juridiques et douaniers, ainsi que des opportunités d'affaires, des dépêches d'actualité, des

annuaires pratiques et des fiches descriptives du rôle et du fonctionnement des principaux organismes et Institutions de la Zone Franc CFA.

Il propose depuis septembre 2002 un nouvel outil dédié aux entreprises, « l'Espace Entreprises ».

Aujourd'hui, IZF est un puissant outil d'intégration économique régionale par la mise en ligne d'informations opérationnelles homogènes sur l'ensemble des pays de la Zone Franc, contrôlées « à la source » par les institutions régionales de la Zone Franc (UEMOA et CEMAC). IZF est aujourd'hui classé parmi les premiers sites francophones africains par l'audience. Il contribue non seulement à combler la fracture numérique Nord-Sud mais également Sud-Sud, tout particulièrement au profit des acteurs économiques.

En 2003, IZF a amorcé sa pérennisation institutionnelle en devenant une association de droit burkinabé, à but non lucratif et à présidence tournante entre l'UEMOA et la CEMAC. Ses activités sont financées par des ressources propres, versées, notamment, par les deux Unions (CEMAC et UEMOA), ainsi que les autres partenaires.

L'Association IZF a pour mission l'administration et la gestion des activités du site Internet ww.izf.net.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration et dont les membres sont la CEMAC, l'UEMOA, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Ministère français des Affaires Etrangères (MAE) et la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA.

Le 16 juillet 2007, un nouvel outil créé sur le site IZF.net dénommé la « Base de

Données des Entreprises de la Zone Franc » a été mis à la disposition des entreprises pour faire leur propre promotion et faire du commerce électronique, gratuitement, sur le site IZF.net.

Depuis le 1er octobre 2007 une nouvelle version du site IZF.net a été mise en ligne, utilisant les technologies de pointe en matière d'information et de communication, avec l'utilisation du web 2.0.

Le 1er octobre 2008, le portail Exportation a été mis en ligne, destiné aux entreprises exportatrices et potentiellement exportatrices de la Zone Franc. Il vise à renforcer les capacités d'exportations des entreprises exportatrices et potentiellement exportatrices de la Zone Franc vers les marchés régionaux et internationaux, par la mise en ligne d'informations au profit de ces entreprises.

L'élaboration d'un catalogue des espèces et variétés végétales en zone cemac

Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la promotion et le développement d'un secteur semencier performant et efficace.

Du 20 au 24 juin 2011 s'est tenu, à Douala (Cameroun, Hôtel SAWA) l'atelier de validation du catalogue Zéro de certaines espèces et variétés de culture vivrières d'intérêt communautaire dans l'espace CEMAC.

A l'ouverture, le Représentant (du Représentant) de la FAO, Mr. Paulin Zongo, a rappelé que le processus d'harmonisation du système semencier dans les pays de la CEMAC, engagé avec l'appui de la FAO depuis 2008, est né de deux constats, à savoir :

1- qu'aucun des pays de la Communauté ne disposait d'un système semencier organisé et structuré, prenant en compte l'ensemble des besoins des producteurs ;

2- que le manque de collaboration formalisée entre les pays de la CEMAC, ainsi que l'absence des politiques et réglementations semencières concernant le développement et la circulation de matériel génétique à haut rendement, constituent des obstacles à l'échange de semences de qualité entre les pays de la sous-région.

Partant de ces insuffisances, il s'est avéré nécessaire de prendre des initiatives pour sensibiliser et guider les Etats à élaborer et harmoniser des règlements semenciers.

De ce fait, le Représentant de la Commission de la CEMAC, Mr PONG-BALLET Robert a rappelé le contexte dans lequel se tient cet atelier, celui du Programme sous-régional du développement du secteur semencier que la CEMAC met en œuvre avec l'appui déterminant et constant de la FAO.

La sous-région est fortement tributaire de l'agriculture. Les faibles performances de ce secteur se traduisent par une faible productivité agricole et par une insécurité alimentaire. Cette situation est en grande partie liée à l'absence d'une politique semencière au niveau des Etats de la sous-région.

Ainsi, l'objectif assigné à ce Programme semencier est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la promotion et le développement d'un secteur semencier performant et efficace.

La Commission de la CEMAC organise cet atelier avec l'appui technique de la FAO dans le but de valider le catalogue zéro de certaines espèces et variétés végétales d'intérêt communautaire.

Dans les pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le secteur agricole représente à la fois une source potentielle de lutte contre la pauvreté (la majorité des populations dépend de l'agriculture pour ses moyens de subsistance) et de croissance économique. En effet, l'économie des pays de cet espace d'intégration sous-régionale est dominée par le secteur agricole : les cultures vivrières, les cultures industrielles et la production animale (y compris la pêche et la chasse) représentant respectivement 45%, 25% et 15% du PIB. Près de



Une vue des participants à l'atelier

70% de la population vit en milieu rural. Plus de 95% sont engagés dans la production végétale et plus de 70 % allient élevage et agriculture. Avec 60% des actifs agricoles, l'agriculture paysanne contribue pour environ 40% dans la production des cultures d'exportation et produit plus de 70% des produits vivriers. Cependant, ce secteur est tributaire de nombreuses contraintes parmi lesquelles des problèmes de semences agricoles (production, disponibilité, qualité) qui limitent la productivité agricole.

En effet, dans la sous-région CEMAC, les paysans accèdent difficilement aux semences à cause de leurs coûts et de leur indisponibilité en quantité suffisante (pour de nombreuses cultures maraîchères, les semences sont importées). Les itinéraires des semences manquent de transparence, et elles ne font pas l'objet de suivi et de contrôle rigoureux. Les semences achetées par les paysans n'ont généralement aucune garantie de la qualité. Le système informel, qui regroupe les semences autoproduites, échangées et achetées sur les marchés locaux représente de loin la principale source d'approvisionnement en semences des agriculteurs de la zone. La volonté toujours exprimée par les autorités gouvernementales à travers des textes et des déclarations, de promouvoir le développement de la filière semencière dans le but de soutenir les politiques nationales de sécurité alimentaire, tarde à se manifester par des actions concrètes. Alors que le secteur semencier (en particulier pour les cultures vivrières) doit être soutenu et appuyé de façon efficace et permanente, il demeure peu développé et peu organisé. Cette situation tient du manque de volonté politique des Etats d'appuyer ce secteur d'une part, et d'autre part des contraintes majeures d'ordre structurel et organisationnel dont l'absence des politiques et réglementations nationales et régionales en faveur du développement du secteur semencier.

Pour améliorer la situation, il est important de soutenir le développement des « filières semencières » de chaque pays.

Des initiatives doivent donc être prises au niveau de la Communauté pour l'élaboration d'une politique sous-régionale semencière cohérente et efficace, à partir des situations réelles de chacun des Etats membres de la CEMAC. Elles doivent permettre de mettre en place un environnement favorable au développement du secteur semencier. Elles doivent déboucher sur la mise en place des normes et de réglementations semencières harmonisées notamment en matière de procédures d'homologation des variétés, de contrôle de la qualité et de certification des semences et de certification phytosanitaire, dans le but de faciliter les échanges de semences agricoles et garantir, entre autres, la qualité de ces produits commercialisés. Ceci doit permettre l'émergence d'un marché régional semencier qui pourra permettre aux opérateurs semenciers locaux de développer leurs activités et également de favoriser l'émergence de nouveaux opérateurs.

Dans ce contexte, la Commission, avec le soutien de la FAO, a initié un programme sur le Développement du secteur semencier de la sous-région. Ce programme devra permettre de créer une synergie sous-régionale basée sur la création de pôles sous-régionaux, à partir des avantages comparatifs et des complémentarités éventuelles entre les différents infrastructures dans les différents pays membres de la Communauté. Il a pour objectif général de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique Centrale, à travers la promotion et le développement d'un secteur semencier performant et efficace dans les pays membres de la CEMAC.

Dans cette région où l'agriculture demeure encore l'épine dorsale de l'économie de la quasi-totalité des pays membres de la CEMAC, pour beaucoup de cultures, l'absence d'utilisation de techniques et de technologies agricoles améliorées prive les producteurs de bénéficier des valeurs ajoutées de leurs produits.

Bien que le système semencier formel

et le système informel coexistent, le constat est que le second joue un rôle essentiel dans de nombreux pays, y compris l'approvisionnement en semences pour les cultures secondaires. Toutefois, avec l'émergence de nouveaux marchés, la réduction de la pluviosité, l'apparition de nouveaux ravageurs et maladies, les producteurs ont besoin d'une diversité plus large de cultures et de variétés qui ne sont pas toujours disponibles dans le système semencier informel.

Conformément à la volonté des Etats-Membres de la CEMAC de mettre en place un programme semencier dont l'objectif général est de « contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la promotion et le développement d'un secteur semencier performant et efficace », il est prévu la création d'un Catalogue des Espèces et Variétés Végétales en zone CEMAC.

RECOMMANDATIONS

Sur la base des informations disponibles, les recommandations suivantes sont faites pour contribuer à la création des catalogues nationaux, et partant, à la création du Catalogue Régional.

1. Mettre en place un système d'information sur le secteur semencier qui soit efficace et dynamique dans le but de renforcer les systèmes semenciers nationaux ;
2. Mettre en place un programme pluridisciplinaire de collecte de données et reconstitution des fiches descriptives des variétés largement diffusées dans chaque pays en vue de la création des catalogues nationaux avant la première mise à jour du catalogue régional ;
3. Adresser des demandes aux banques internationales de gènes et autres institutions afin d'obtenir des échantillons de référence des variétés perdues ou qui ne répondent plus aux normes de pureté génétique requises par les textes en vigueur ;
4. Ne pas utiliser les caractères physiques comme la couleur, la taille ou la forme pour désigner les variétés, par exemple : oignon blanche, petite tomate ;
5. Faire appel à des laboratoires spécialisés comme celui du CARBAP pour avoir des données fiables sur les caractéristiques technologiques et organoleptiques qui sont d'une importance capitale dans le choix d'une variété par les utilisateurs potentiels : producteurs, consommateurs, industriels ou transformateurs ;
6. Doter les instituts impliqués dans le secteur semencier (Recherche, Services en charge des semences, vulgarisation etc.) de moyens humains, matériels et financiers en rapport avec les tâches qui leur incombent.

Extrait de l'allocution du DG de l'EIED



Le Commissaire Jean-Serge Wafio en charge du Marché commun entouré du DG et d'autres invités de marque



Des heureux récipiendaires et quelques encadreurs

Ils étaient 29 stagiaires à recevoir leurs parchemins le 09 septembre 2011 dans les locaux de l'EIED à Bangui. Dans son allocution pour la circonstance, le DG exhorte les récipiendaire au respect de l'éthique du métier. Selon lui, certes, le plus dur est passé, sentiment tout à fait légitime pour tout apprenant mais l'expérience de la réali-

té du terrain ne fait que commencer. Ils doivent se débarrasser des expressions comme « le cabri broute l'herbe là où il est attaché » et s'accrocher aux valeurs d'excellence, d'intégrité afin que l'intérêt général soit leur credo. «L'avenir de la Douane est à ce prix ne soyez pas en dehors de ce combat.» a-t-il indiqué.

En ayant pour vision pour l'EIED, l'attente de la taille critique à l'horizon 2015, les hautes autorités de la CEMAC, veulent qu'à cette échéance l'Ecole Inter Etats des Douanes, soit véritablement un pôle d'excellence en matière de formation des douaniers de la sous-région et capables de combler les attentes des autorités et des populations.

noncer que si le conseil d'administration le consent, à compter de l'année prochaine, tous nos stagiaires après leur formation seront suivis, de telle manière que nous sachions si notre produit est compétitif ou pas et savoir aussi comment vos administrations utilisent celui-ci.

C'est pour cette raison que depuis 2008, les programmes d'enseignements ont été révisés et un niveau de formation des inspecteurs a vu le jour.

D'ores et déjà, je vous souhaite un bon retour dans vos pays respectifs et rendez-vous est pris sur le terrain d'une part et d'autre part pour un retour à l'EIED pour l'inspectorat.»

La responsabilité de l'école est de faire en sorte, qu'au sortir, les stagiaires formés soient des douaniers modèles, intériorisant la notion de l'intérêt général c'est-à-dire l'obligation de renflouer les caisses de l'Etat.

S'adressant à l'assistance, notamment aux cadres de l'école, le DG se demande si on peut attendre quelque chose de bon si les moyens font défaut.

Pour le DG, les stagiaires présents à la cérémonie ont été formés en veillant de manière scrupuleuse à cette exigence. Et c'est ce à quoi, nous les invitons à y faire preuve. «De nos jours, toute gestion de n'importe quelle entité, est axée sur les résultats. Et nos administrations, pourvoyeuses des recettes douanières au niveau des Etats ne peuvent pas être en marge de ce principe cardinal.

Pour lui, la procédure de recouvrement de la TCI, basée sur la centralisation auprès de l'Agence Comptable de la CEMAC pourrait être un handicap au fonctionnement normal de notre Institution. «Si hier, l'objectif visé, en optant pour cette démarche, était d'éviter le désordre dans les Etats, vu le nombre important, des comptables secondaires, aujourd'hui, avec les problèmes de trésorerie que nous connaissons et qui annihilent considérablement nos efforts d'atteinte de résultats, pour ne parler que de notre Institution, n'est-il pas temps de la repenser ?

C'est à vous, donc d'être demain à la disposition de vos administrations respectives, tout en ayant toujours à cœur les notions de discipline et d'intégrité c'est-à-dire le travail bien fait.

De même au regard de nos constats, le mécanisme de répartition des sommes recouvrées tel qu'il est pratiqué, est-il vraiment efficient ?»

Ce n'est que de cette manière que vous permettrez aux autorités d'atteindre les résultats escomptés que l'on attend d'elles et de ce point de vue mériter leur estime. Tel est votre défi.

«Le 12 août dernier, toujours dans les mêmes locaux, une autre cérémonie de remise de diplômes, cette fois-ci aux agents de constatation s'était déroulé.

Si vous pouvez le relever demain, alors l'Ecole Inter-états en aura fait œuvre utile ? En tout cas, c'est à vous qu'incombe cette responsabilité combien noble et vous n'aviez pas le droit d'échouer et de nous décevoir.

Le DG avait profité de l'occasion pour réitérer sa demande à l'endroit des autorités de la Communauté pour la construction de nouvelles structure pour l'école. Pour lui, une «la réalisation d'un tel chef d'œuvre ferait la fierté de notre sous région, j'en suis convaincu.»

De toutes les façons, je peux vous an-

Fiche signalétique.....

La 17^{ème} promotion regroupe au total 29 stagiaires dont 28 sont de la formation normale, et 1 apprenant de la formation spéciale.

En conformité avec les appellations ayant cours dans les pays de la sous-région, ces 29 stagiaires se décomposent comme suit :

- 03 Adjudants des douanes du Cameroun,
- 04 Contrôleurs des douanes de la République Centrafricaine,
- 10 Attachés des douanes du Congo,
- 01 Contrôleur des douanes du Gabon,
- 01 Contrôleur des douanes de la Guinée Equatoriale,
- 10 Contrôleurs des douanes du Tchad.

L'année académique qui s'achève ce jour vendredi ,9 septembre 2011, a débuté le 15 Octobre 2010. C'est donc la troisième session d'une durée de formation de 11 mois, soit 830 heures effectives de cours, tel que préconisé par le règlement n° 0/08-UEAC-CM-17 du 20 Juin 2008, portant adoption des programmes révisés des enseignements de l'Ecole Inter-Etats des Douanes (EIED) de la CEMAC.

Commencée avec la formation militaire ou formation commune de base d'une durée de 1 mois au camp kassai par les forces armées centrafricaines, la session s'est poursuivie par les en-

seignements théoriques, c'est-à-dire des matières douanières et de culture générale.

A mi-parcours, le programme des enseignements a intégré un stage pratique de découverte d'une durée de 4 semaines auprès des douanes centrafricaines. Puis relativement en fin d'instruction, un stage pratique thématique de deux semaines vient de s'achever à Bata (Guinée Equatoriale).

Les résultats du jury de délibération ont constaté que sur 29 stagiaires, tous les 29 ont obtenu une moyenne générale supérieure à 10/20, avec comme Premier de la Promotion pour la Formation Normale, NADJIM ROASBAYE Sixte du Tchad(16,60/20) : l'unique stagiaire Equato-guinéen NZO MOKUY Sergio de la Formation Spéciale, ayant obtenu une moyenne de 13,71/20.

Ainsi donc, en formation normale :

- 01 stagiaire a obtenu la mention « très bien » : 16,60/20 ;
- 18 autres, la mention « bien » de 15,87 à 14,01/20 ;
- 09, la mention « Assez bien » de 13,99 à 12,23/20 ;

S'agissant de la formation spéciale :

Le stagiaire a obtenu la mention « assez bien » 13,71/20.

En définitive, la 17^{ème} promotion des Contrôleurs a connu un taux de réussite de 100% pour les formations normale et spéciale, les mentions allant de « Très Bien » à « Assez Bien ».

Fiche signalétique.....

Cette 34^{ème} promotion regroupe au total vingt cinq (25) stagiaires qui, en conformité avec les appellations ayant cours dans leurs pays respectifs, se décompose comme suit :

- 6 Agents de constatation de la République Centrafricaine ;
- 7 Contrôleurs Adjoints ou Brigadiers du Cameroun ;
- 2 Agents de Constatation du Gabon ;
- 10 Agents de Constatation de la Guinée Equatoriale.

L'année académique qui s'achève ce jour, vendredi, 12 Août 2011 a débuté le 15 Octobre 2010. C'est donc la session de formation d'une

durée de dix (10) mois, soit six cent cinquante 650 heures effectives de cours, tel que préconisé par le Règlement n° 11/09/-UEAC-CM-20 portant modification des programmes révisés des enseignements de l'Ecole Inter-états des Douanes (EIED) de la CEMAC du 20 Juin 2008.

Commencée avec la formation militaire ou formation commune de base d'une durée d'un (1) mois au camp kassaï, la session s'est poursuivie par les matières douanières et les matières de culture générale, ponctuée au niveau des Douanes Centrafricaines d'une part d'un stage d'imprégnation de 4

semaines à mi-parcours, puis d'un stage pratique thématique de quatre (4) semaines en fin d'instruction d'autre part.

Les résultats du Jury de délibération ont constaté que sur 25 stagiaires, tous ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, avec comme Major de la promotion FOMBELE Ernest NEMBU de nationalité camerounaise avec une moyenne générale de 16,22/20.

- 02 stagiaires ont obtenu la mention « très bien » : de 16,22 à 16,08/20 ;
- 13 autres, la mention « Bien » : de 15,97 à 14,01/20 ;

- 10, la mention « assez bien » : de 13,97 à 12,79/20 ;

La 34^e promotion des Agents de Constatation, a donc connu un taux de réussite de 100%.

C'est l'occasion de formuler toute la reconnaissance aux acteurs de cette performance, à savoir, outre les heureux récipiendaires :

- La CEMAC,
- Les Douanes Centrafricaines ;
- Le personnel d'encadrement de l'EIED ;
- Les Formateurs Permanents et vacataires.

Historique de l'Ecole Inter-Etats des Douanes

Basé à Bangui en RCA, l'Ecole Inter-Etats des Douanes (E.I.E.D.) de la CEMAC est créée le 22 décembre 1972 par Acte 8/72-UDEAC-151 du Conseil des Chefs d'Etats de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC).

Faisant parti des institutions de formation spécialisées de la CEMAC, elle a été dirigée à sa création par le congolais Edouard MIKEMI.

L'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC vise à fournir une formation professionnelle aux agents des douanes et a pour

vocation la formation initiale et la formation continue des stagiaires et futurs fonctionnaires des administrations des douanes des Etats membres et des opérateurs économiques.

En termes de perspectives, l'Ecole Inter-Etats des Douanes de la CEMAC envisage des formations à la carte, des stages, des séminaires et ateliers à l'intention des demandeurs du secteur public et privé .



Le Monument douanier situé à l'entrée de l'EIED

La Cemac à la table ronde sur le développement de la RCA

«Car la santé de chaque État membre est indispensable à la santé économique de l'ensemble de notre communauté.»

La commission de la CEMAC a pris part à la Table Ronde des partenaires au développement de la République Centrafricaine du 16 au 17 juin 2011 à Bruxelles en Belgique.

Appuyant les interventions des autorités centrafricaines par une communication saisissante, le Président de la Commission, S.E.M. Antoine Ntsimi, n'a occulté aucun aspect de problèmes qui minent le développement de cette partie de la sous région aux potentialités énormes.

En zone CEMAC, disait-il, une nouvelle dynamique d'intégration se développe depuis quelques années. D'importantes réformes institutionnelles sont élaborées et conduites dans le cadre régional, sans réduire la responsabilité



des États dans la conduite de saines politiques économiques.

La mission est d'accompagner les États dans leurs efforts de développement, d'organiser la mise en commun de ressources souvent insuffisantes au niveau de chaque pays et assurer une cohérence dans l'intégration.

Bien que la CEMAC ne soit pas un bailleur de fonds, elle n'est pas restée insensible face au cycle infernal des crises socio-militaro-politiques qui ont non seulement perturbé la tranquillité de la population centrafricaine mais également retardé inutilement son développement.

La CEMAC s'est particulièrement investie dans ce pays non seulement par une contribution efficace au processus

de paix et de stabilisation, mais aussi par une assistance économique et financière.

Pour ces raisons, S.E.M. a insisté pour un soutien sans failles et sans cesse renouvelé aux efforts du gouvernement centrafricain. car, disait-il, cela «sera ressenti par l'ensemble de notre sous-région, car la santé de chaque État membre est indispensable à la santé économique de l'ensemble de notre communauté. La dimension régionale ne saurait en effet être sous-estimée dans la stratégie de développement de la république centrafricaine.»

La COBAC a désormais un siège

La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 19 août 2011 à Libreville au Gabon

Dans son discours de circonstance le Président de la COBAC, par ailleurs Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Lucas Abaga Nchama a souligné que la COBAC n'est pas que le gendarme de l'activité bancaire de la CEMAC, elle est également un outil de prévention des crises et de préservation de la stabilité financière dans la sous-région.

L'ensemble des 44 banques, 19 établissements financiers et 653 établissements de micro-finances sont assujettis au contrôle de la COBAC.

Selon le Gouverneur, les établissements de crédit de la CEMAC présente une situation financière globalement satisfaisante. A la fin du mois d'avril 2011, les dépôts de fonds collectés s'élevaient à 6638 milliards, les crédits bruts à la clientèle s'établissaient à 4005 milliards et l'excédent de trésorerie avait atteint 2986 milliards. S'agissant du secteur de la micro-finance, à la fin du mois de décembre 2010, les dépôts collectés s'élevaient à 385 milliards et les crédits distribués ont atteint un



montant de 191 milliards de franc CFA. Créée par une convention signée à Yaoundé le 16 octobre 1990. L'Institu-

tion est née dans un contexte marqué par une crise bancaire généralisée qui touchait l'ensemble des Etats de la CE-

MAC. Le Président de la COBAC a d'ailleurs relevé qu'au début des années 1990, le système bancaire de la zone CEMAC était dans une situation très critique. Sur les 40 banques que comptait la zone, 9 étaient tombées en faillite, une seule respectait l'ensemble des normes réglementaires en vigueur ; 20 étaient dans une situation financière précaire et 10 étaient de fait insolvable dont plusieurs parmi ces dernières ont été depuis liquidées.

Offert gracieusement par le gouvernement gabonais, le siège est erigé sur une superficie de 9700 m². Il est constitué d'un sous sol et de 7 étages dans lesquels sont répartis les bureaux et les salles de réunion. L'immeuble occupe, à lui seul, une surface de près de 1700 m². Les appartements, situés en étage, s'étendent sur une aire de 1000 m². Le sous sol comporte des aires de stationnement fermé. Des escaliers, trois ascenseurs et un monte-charge permettent d'accéder aux salles.

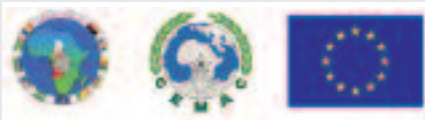
PARTICIPATION DE LA COMMISSION DE LA CEMAC A LA 4 EME EDITION DE PROMOTE 2011

La Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) prendra activement part aux activités de Promote 2011 pour mettre en exergue les atouts économiques de la sous régions. Outre les débats prévus, elle disposera d'un stand de promotion pendant toute la durée du salon où ses représentants seront présents pour répondre aux questions sur la marche de l'organisation communautaire.

Le public est cordialement invité à une présentation sur la marche de de la CEMAC dans la salle E du Palais des Congrès le dimanche 04 décembre 2011. Focalisés sur l'intégration sous régionale, les débats porteront essentiellement sur les grands chantiers visant à promouvoir la nouvelle vision partagée du développement économique de la zone CEMAC, concrétisé par le Programme Economique Régional. Plusieurs spécialistes et représentants des différentes institutions spécialisées de la CEMAC rehausseront de leurs présences le niveau des discussions qui projeteront des lumières sur les grandes ambitions de l'Organisation.

Ambitionnant de «faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain », le PER comporte aussi des volets visant à renforcer les capacités des structures financières des Etats membres de la CEMAC pour qu'elles puissent jouer pleinement leurs rôles de piliers du développement harmonieux et durable.

Pour toute information complémentaire en rapport avec la participation de la CEMAC, veuillez contacter la Direction de l'Industrie, Mines et Tourisme ou la Direction de la Communication de la Commission au 00236.21.61.47.81 ; E-Mail : cemac@cemac.int.



COMMUNIQUÉ CONJOINT CEEAC-CEMAC-UE

Atelier régional Afrique centrale – Union européenne pour la revue à mi-parcours du PIR 10ème FED

Dans le cadre de la coopération régionale entre l'Afrique Centrale et l'Union européenne, un atelier s'est tenu à Libreville le 13 septembre 2011 et a réuni la CEEAC, la CEMAC et les Représentants des Délégations de l'UE d'Afrique Centrale. Cet atelier visait à procéder à la revue à mi-parcours du programme indicatif régional (PIR) financé par le 10ème Fonds européen de Développement (FED) sur la période 2008-2013. Cette revue s'inscrit dans le cadre d'une obligation juridique de l'Accord de Cotonou.

A titre de rappel, le PIR 10ème FED a pour objectif global de favoriser en Afrique centrale la paix et la sécurité et une croissance qui permette une réduction de la pauvreté. Dans ce cadre, il appuie trois principaux

domaines de concentration :

- D'une part l'intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'accord de partenariat économique (APE) – 97 millions d'euros dont la CEMAC est le Chef de file.
- D'autre part, la gestion des ressources naturelles renouvelables (30 millions d'euros) et l'intégration politique (15 millions d'euros) dont la CEEAC est le Chef de file.

Au cours des travaux, les participants ont d'abord noté qu'en dépit d'une signature tardive du PIR (septembre 2009), l'Afrique centrale a rattrapé son retard par rapport aux autres régions. L'engagement financier sur le programme régional sera ainsi de 76% à fin 2011 et devrait atteindre 100% d'ici fin 2012.

Ils ont ensuite réaffirmé la pertinence du PIR et la cohérence globale de ce dernier notamment avec les programmes indicatifs nationaux et les programmes continentaux.

Enfin, s'agissant de l'efficacité du PIR, ils ont conclu à la nécessité d'un renforcement des capacités institutionnelles et d'assurer la visibilité et la communication sur les actions mises en œuvre dans les différents domaines du PIR, afin d'impliquer davantage les institutions d'intégration régionale, les Etats membres et les acteurs non étatique dans le processus d'intégration régionale. Les travaux se sont déroulés dans une ambiance de parfaite cordialité.

Libreville, le 13 septembre 2011



**L'excellence
au service des entreprises**

EBS, VOTRE CONCIERGERIE SUR MESURE A PARIS...

**Femmes et Hommes d'Affaires,
Décideurs, Hauts Fonctionnaires
de passage en France !**



**PARCE QUE VOTRE TEMPS
EST PRECIEUX,**

**PARCE QUE CHACUN
DE VOUS EST UNIQUE,**

**PARCE QUE CHACUN
DE VOS BESOINS NECESSITE
UNE COMPETENCE
SPECIFIQUE,**



**Nos équipes vous accueillent depuis Paris CDG,
Orly et vous accompagnent au quotidien avec
PROFESSIONNALISME pour UN SÉJOUR AGRÉABLE !**

**EXECUTIVE BUSINESS SERVICES SARL
2, rue des Côtes - 28000 CHARTRES - Tél. + 33 (0)2 37 18 04 03 - Fax. + 33 (0)2 37 99 82 11 - Port. + 33 (0)6 14 15 74 67
e-mail : ebs28@live.fr et contact@ebs28.com
site : www.ebs28.com**